

LA LETTRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Lettre du Scot n°1
SEPTEMBRE 2016

BSV BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

ÉDITO

La naissance en janvier 2017 d'une nouvelle carte des intercommunalités en Picardie Maritime accentue l'enjeu de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale porté par Baie de Somme 3 Vallées. Outil de stratégie d'aménagement du territoire pour les élus, dont les objectifs et les modalités de concertation ont été fixés en décembre 2015, le SCoT se doit de porter une vision d'avenir en accord avec l'identité du territoire, ses richesses environnementale et patrimoniale et sa démarche en vue d'une labellisation en Parc naturel régional. Il s'agit ainsi de fournir aux élus un cadre pour leurs futures politiques d'aménagement urbain, industriel, commercial, ou bien encore touristique.

Adapter leurs projets aux exigences du législateur tout en favorisant de nouvelles dynamiques pour le bien-être de la population tel est le difficile exercice auquel les maires et les présidents de communautés de communes sont confrontés.

Le SCoT élaboré en collaboration avec tous les acteurs du territoire (responsables, politiques, économiques, associatifs, représentants de la société civile, etc.) se veut une réponse à ces multiples enjeux.

Désormais, l'ensemble des documents locaux d'urbanisme (PLU, PLUI, PLH, PDU, cartes communales) trouvera dans le SCoT un cadre de référence pour faire naître à l'horizon 2030 une Picardie Maritime au développement maîtrisé, respectueux de son histoire et de son avenir.

Nicolas Dumont
Président de Baie de Somme 3 Vallées



La démarche SCoT – Notre projet pour 2030

Pour affirmer un projet de territoire durable et ambitieux, Baie de Somme 3 Vallées s'est lancé depuis décembre 2015 dans une démarche d'envergure : l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il formalisera les grandes orientations d'aménagement du territoire pour impulser et encadrer son développement pour les 15 prochaines années. Document stratégique construit par l'ensemble des élus, le SCoT constitue une occasion unique d'imaginer la Picardie Maritime à horizon 2030 à travers un projet de territoire commun et partagé.

VERS UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX

À l'échelle d'un bassin de vie, le SCoT met en cohérence les politiques d'aménagement. À son approbation, il deviendra le document de référence des documents d'urbanisme locaux à l'échelle du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale Baie de Somme 3 Vallées a plusieurs vocations. D'une part, il définit un projet de territoire qui fixe notamment les équilibres à préserver entre espaces urbains, espaces naturels et agricoles. D'autre part, il détermine des objectifs en matière d'offre de logements, de mixité sociale, de déplacements, d'équipements et de services, d'offre commerciale, de préservation de la biodiversité ou encore de transition énergétique.

L'élaboration d'un SCoT constitue ainsi une opportunité privilégiée de créer et de mettre en œuvre de manière concrète un projet de territoire en promouvant un urbanisme durable de qualité.

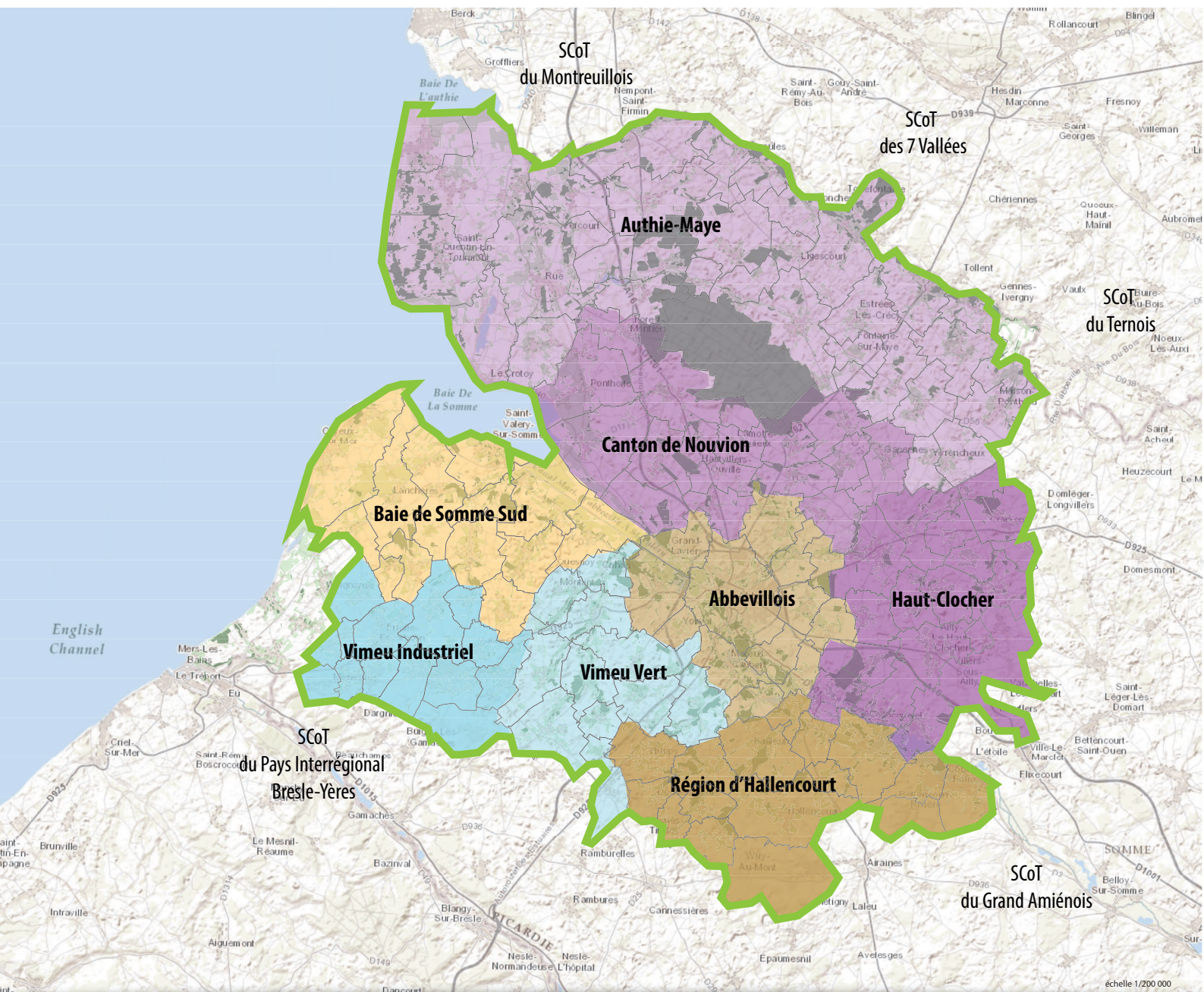
Un projet commun aux...

 141 communes

 8 Communautés de communes

 108 678 habitants

 139 150 hectares



Le SCOT BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

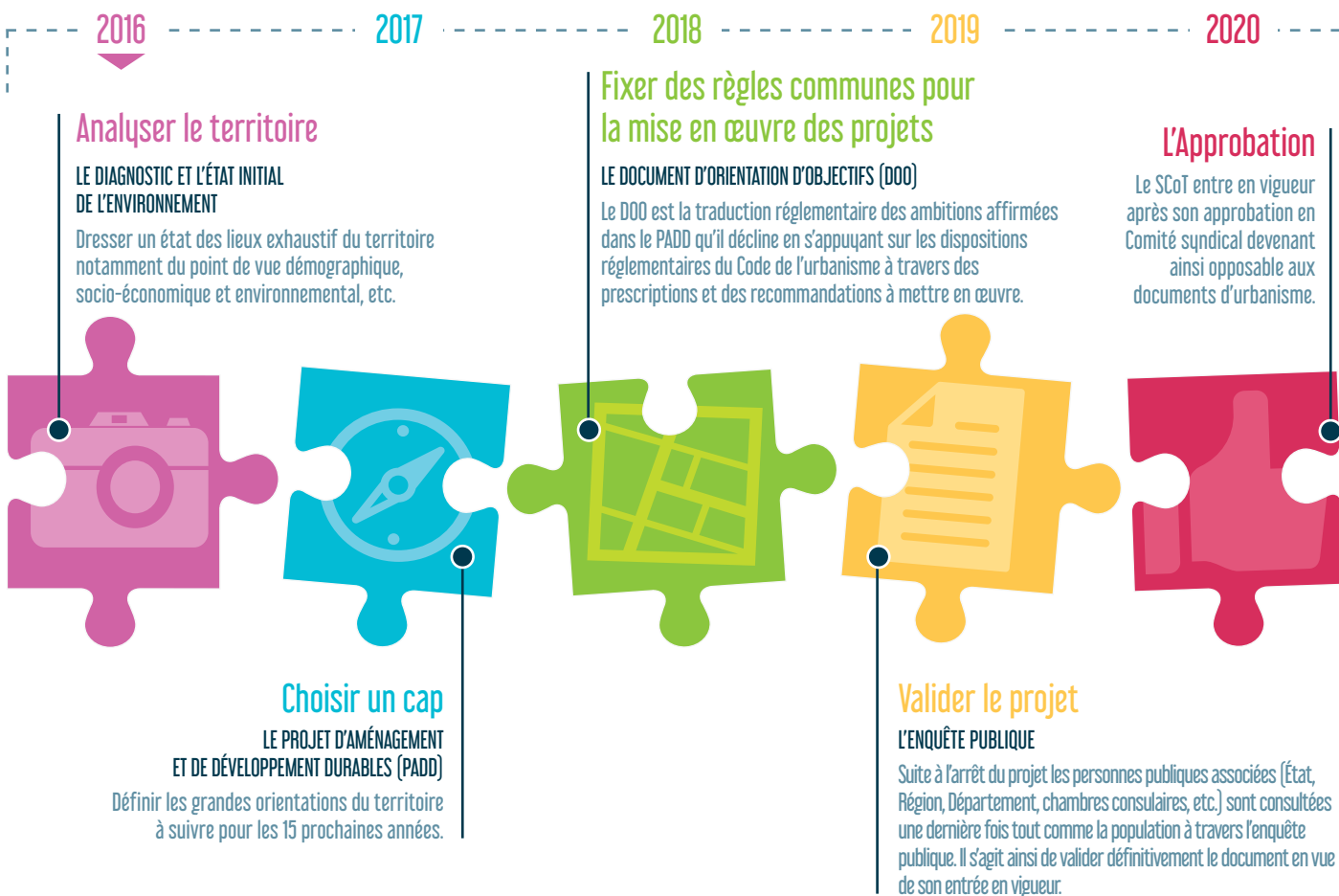
- C'est un document prospectif d'urbanisme encadré par le Code de l'urbanisme ;
- Il prend en compte et articule l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire : environnement, paysage, habitat, urbanisation, activité économique, agriculture, mobilité, transition énergétique, etc.
- Il est élaboré à l'échelle d'un territoire de projet cohérent, d'un seul tenant et sans enclave.

Le SCOT n'est pas...

- Un « super PLU » : il ne détermine pas le droit des sols de chaque parcelle ;
- Un document opérationnel : il n'ouvre pas le droit à des financements et n'entraîne pas directement des projets d'aménagement ;
- Une charte ou un document thématique à l'échelle intercommunale : il n'est pas opérationnel au sens « actions de terrain ».

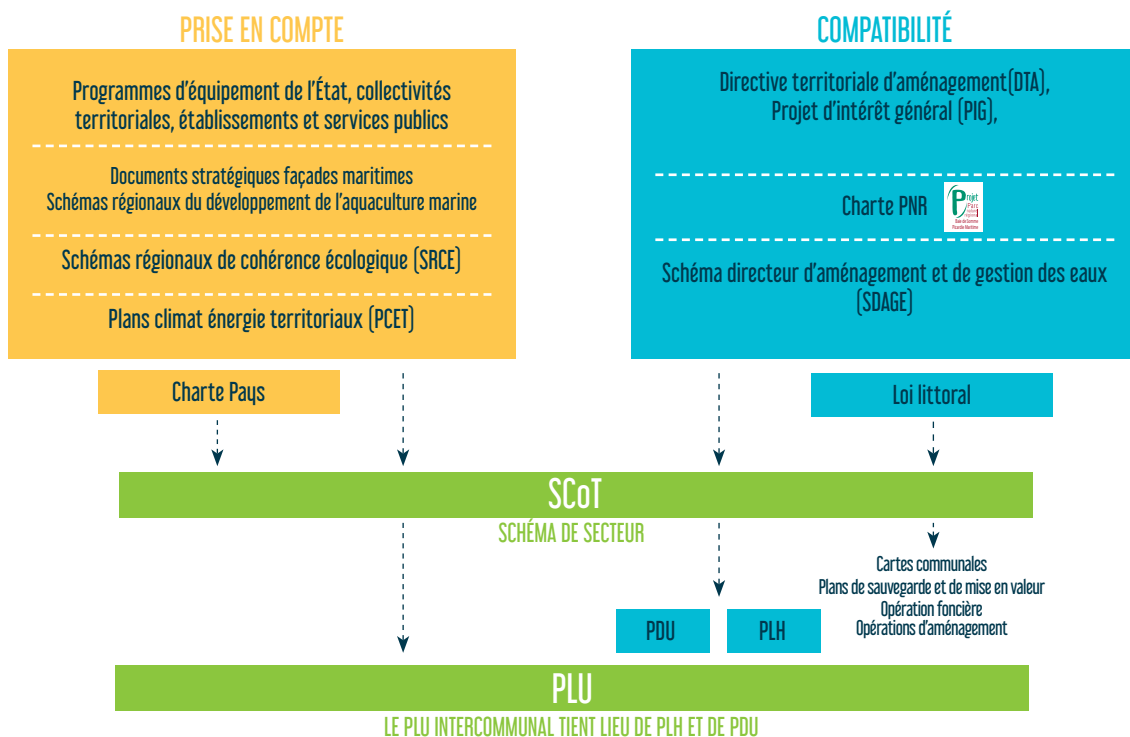
Les étapes d'élaboration du SCoT

L'élaboration d'un SCoT est un processus complexe, au long cours, qui s'enrichit, chemin faisant, au fur et à mesure des étapes franchies :



Le SCoT et les documents d'urbanisme

Le Code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents, programmes ou plans. Par exemple, le PLU se doit d'être « compatible » avec le SCoT, en intégrant « l'esprit » des règles contenues dans ce dernier (par opposition au principe de « conformité » qui impose le respect « à la lettre » des règles).



LE SCoT ET VOUS

3 ans pour réfléchir ensemble au territoire de demain

L'élaboration du SCoT doit être le moment privilégié d'un débat destiné à informer les acteurs – élus, habitants et usagers – du territoire quant à la nature et aux objectifs du document mais également les associer à la démarche en instaurant un dialogue continu. Pour cela, Baie de Somme 3 Vallées met en place un dispositif de concertation et de communication complet :



Des rencontres publiques territorialisées

aux moments clefs de la démarche pour permettre aux citoyens de s'exprimer, échanger avec élus et techniciens et faire des propositions.



Des registres de concertation

mis à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de Baie de Somme 3 Vallées et dans les sièges des intercommunalités mais aussi pendant les temps de concertation pour recueillir l'ensemble des avis, remarques et interrogations.



Une exposition évolutive

pour découvrir, à chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'évolution du SCoT dans l'ensemble des Communautés de communes.



Des articles

relayés dans les médias locaux pour s'informer de l'état d'avancement du projet et des rencontres citoyennes prévues.



Un espace dédié au SCoT

sur le site du Syndicat Mixte et alimenté tout au long de la procédure pour accéder à tout moment à l'ensemble des informations en lien avec le projet.



Des lettres d'information pédagogiques

à chaque grande étape pour comprendre le projet et appréhender la logique de construction des documents.

Des séminaires, des ateliers thématiques et des réunions de travail permettront aux acteurs d'exprimer leurs visions du territoire et de co-construire le projet.

Du projet de territoire au projet individuel



Le Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT)

Projet de territoire



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
ou le Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi)

Projet communal ou intercommunal



Le Permis de construire (PC)

POUR + D'INFO

Rendez-vous sur : www.baiedesomme3vallees.fr/scot
ou au siège de Baie de Somme 3 Vallées

Immeuble Garopôle - Place de la Gare
80 100 Abbeville

Téléphone : 03 22 24 40 74

Mail : contact@baiedesomme3vallees.fr